

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE (17)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT

DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE

REPONSES A L'AVIS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT - CRHH

PROPOSITIONS DE REPONSES A L'AVIS DU CRHH LORS DE L'ARRET DU PROJET DE PLUI-H LE 23 OCTOBRE 2020, SOUS RESERVE DE LEUR PRISE EN COMPTE LORS DE L'APPROBATION DU PLUI-H

N°	Avis	Propositions de réponses à l'avis, sous réserve de la validation du conseil communautaire lors de l'approbation du PLUi-h
1	Le caractère ambitieux de la production de logements nécessitera la mise en place d'une veille sur l'impact sur la vacance	Cette veille sera mise en place dans le cadre du suivi-évaluation du PLUi-h et plus particulièrement dans le cadre du suivi du volet Habitat , d'autant plus que la vacance de logements est un des enjeux de la politique habitat.
2	Il faut prévoir une programmation de logements plus cohérente avec les besoins exprimés.	La remarque n'est pas explicitée. La programmation de logements correspond aux besoins de logements au regard de la croissance démographique envisagée pour les 10 ans à venir et ce, en densification et en extension. La demande mérite d'être précisée pour une prise en compte, le cas échéant.
3	Il faut opérer les modifications signalées en particulier celles relatives à la mise en œuvre d'une OPAH, dédiée à la politique de l'habitat et du logement	Les modifications ne sont pas précisées par le CRHH et la remarque devient donc incompréhensible sur les effets attendus et ce d'autant plus que l'OPAH est bien une action du volet Habitat. La demande mérite d'être précisée pour une prise en compte, le cas échéant.